

Formation spécialisée du CSAL (ex-CHSCT)

Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2024

Toulouse, le 26 mars 2024

Vous trouverez la **déclaration liminaire de la CGT** sur notre site via le lien ci-dessous :

<https://31.cgffinancespubliques.fr/instances/formation-specialisee-ex-chs-ct/article/declaration-liminaire-csal-formation-specialisee-de-la-haute-garonne-du-22-mars>

Réponses de l'administration

Selon la direction, il est à noter que la déconcentration RH va se développer, notamment au niveau des préfets et que de nouveaux modes de gestion des personnels s'annoncent en particulier en mode interministériel. Concernant les restrictions budgétaires, la direction est en attente des réponses de la DG. Des travaux seront décalés en 2025. La DGF a été réduite comme tous les ans. Les crédits 2024 ont été attribués. Sur l'immobilier, il y a des craintes générées la division immobilière de l'État (DIE) et la circulaire « Borne » de février 2023. La façon de procéder des instances nationales est d'associer les crédits au respect des consignes. Les grands projets seront peut-être impactés. L'AGILE, agence de l'Immobilier de l'État, est une société anonyme dont le capital est entièrement détenu par l'État, nommée définitivement, va s'occuper des sites multi-occupants. Les trois assistant·e·s sociales sont présentes. Chacun et chacune ont un secteur d'intervention par sites. Les différentes sectorisations sont sur le site ULYSSE 31.

Réponse de la CGT :

Sur le durcissement de la politique de la DIE (Division immobilière de l'État). La CGT rappelle que la dégradation des conditions de travail amènera les agents à moins travailler et travailler moins bien.

Sur le recensement des grévistes, il y aurait plus que des négligences. Nous l'avons constaté sur l'équipe de renfort. La direction fera un point sur le sujet lors de la réunion sur les RPS du 4 avril. En tout état de cause, les personnels grévistes revendiquent d'être recensé·e·s correctement et exhaustivement.



1- Approbation du procès verbal de la réunion CSA-FS du 26 janvier 2024

Le vote a été ajourné suite à une demande de modification du PV qui sera validée après écoute de l'enregistrement des débats

2 - Information sur la mise en place du WIFI DGFIP sur le site de Saint-Gaudens

Point de savoir si les collègues présent·e·s sur site sont sensibles aux ondes électro magnétiques. Cette question a déjà été évoquée en avril 2023 en instance pour d'autres sites. La médecin de prévention rappelle la complexité des aménagements de postes en présence d'une multitude de sources d'ondes électro magnétiques (téléphones, écrans...) et compte sur le fait que les agent·e·s concerné·e·s se signalent à l'administration, si besoin. Question de la médecin de prévention : la borne WIFI va-t-elle être installée en hauteur (au moins deux mètres) ? C'est important pour éviter les interférences avec les appareils médicaux électroniques comme les pacemakers. Le Fichier CARTO RADIO permet gratuitement et publiquement d'accéder à la localisation des antennes relais.

3 - Bilan périodique des fiches de signalement du début d'année 2024

- Une augmentation importante du nombre de fiches en 2024 par rapport à 2023 (18 contre 10 sur la même période) est constatée.

La CGT se pose la question de savoir s'il s'agit d'un meilleur reflet de la réalité des tensions dans les services (les collègues hésitent moins à faire les fiches) ou d'une réelle hausse des tensions ?

- Il y a également une **hausse des agressions les plus violentes**, « niveau 3 » (5 dont 4 avec article 40). Il y a eu autant d'articles 40 sur les deux premiers mois de 2024 que sur toute l'année 2023.

Les fiches de signalement sont désormais dans l'application SIGNAL-FiP depuis le 10 février 2024. Il y a une augmentation du nombre : 46 depuis le début de l'année et 21 depuis la mise en place de SIGNAL-FiP.

Sur l'anonymisation, le service concerné pourra être dévoilé. Le dialogue continue sur ce sujet et la réponse sera donnée dans la circulaire de fonctionnement des instances qui est annoncée avec un retard important

(probablement septembre 2024). Ce sujet est en lien avec la proposition de convention locale de dialogue social proposée par le DRFiP.

Sur les 18 signalements transmis, il y a 3 signalements internes. La direction fait le point sur les mesures prises pour régler les difficultés et notamment par la voie du dialogue et de la médiation.

La CGT demande une communication au fil de l'eau et pas trois jours avant l'instance. Elle a réitéré sa demande de levée totale de l'anonymisation en instance.

La CGT intervient pour préciser l'utilité de connaître la fréquence des fiches de signalement sur un même service. Les représentants et représentantes des personnels qui sont sur site quotidiennement ont leur rôle à jouer dans le traitement des signalements. La direction précise qu'elle informe les agents concernés par le signalement de la possibilité de se faire accompagner par des représentant·e·s des personnels.

Intervention sur la fiche n°8 Incident à l'accueil du SIP CITE. La CGT intervient en lien avec la campagne IR et les mesures de sécurité mises en place.

La CGT est contre la mise en place de voltiges du personnel hors vigile à l'extérieur des accueils. Rappel ferme de la CGT sur cette question. La CGT demande à la direction de rappeler cette consigne aux encadrants des services d'accueil. Aucun collègue ne doit être affecté à une mission à l'extérieur des

accueils y compris apprentis services civiques et autres contractuels.

Intervention complémentaire la collègue s'est retrouvée isolée et un rappel des règles de sécurité devra être fait notamment pour l'exfiltration.

Proposition de la médecin du travail d'organiser un atelier « sécurité » sur le même modèle que celui organisé sur les brigades l'année dernière. Cela permettrait de mesurer la montée de la violence et de trouver collectivement des solutions d'accueil.

Question de la CGT sur l'augmentation des articles 40 : il s'agit d'une démarche active de la DRFiP 31.

Sur la fiche n°7 au SIP CITE, un dépôt de plainte est-il envisagé notamment parce qu'il y a eu dégradation de matériels et hématomes sur la vigile ? Échanges sur l'accompagnement psychologique des collègues agressé·e·s qui sont systématiquement informé·e·s de la possibilité de contacter le pôle téléphonique des psychologues.

L'application SIGNAL FiP va connaître des évolutions qui permettront un accès spécifique aux organisations syndicales.

4 – Immobilier

- La CGT intervient sur la fin de gratuité des fluides dans trois ans pour les logements de gardien. Quel est le programme à venir (diagnostic et travaux d'isolation) pour les **logements de gardien ? La direction s'engage à le faire. Trois sites sont concernés : rue des Lois, Ranguéil et Muret.**



- **Balma**, il y aura peut-être moins de cloisons que prévu en raison des restrictions budgétaires.
- **CDIF de Muret** : Une délibération intersyndicale sur l'installation d'un bureau demi sous-sol a été proposée par la CGT et validée par l'ensemble des représentant-e-s des personnels. La CGT est défavorable à l'installation d'un poste de travail dans cet espace en demi-sous-sol, à côté des archives. Il faut trouver d'autres solutions et ce malgré l'avis positif mais mitigé de l'ISST. La direction maintient le projet initial. Sur les sanitaires du SIE, le financement de la réfection a-t-il été décidé ? « Oui, mais les travaux auront lieu plus tard »
- **CFP de St Gaudens** : Les plans de l'implantation future du SGC doivent être transmis et finalisés pour avoir une vision globale des aménagements. La nouvelle centrale incendie est opérationnelle. Les agents doivent être informés de cette évolution.
- **CFP de Rangueil** : demande faite lors de la réunion immobilier du mois de janvier (accueil au rdc) et salle de réunion à l'étage. Nouveau point sur chauffage et climatisation (changement des convecteurs...) La direction n'a pas les réponses sur les crédits demandés. La CGT réitère sa demande faite au mois de janvier, soit un accueil sécurisé au rez-de-chaussée et aucun accueil dans les étages.

- Future Cité administrative :

Après la réunion informelle du 12 mars, la CGT demande des précisions :

Sur la mise en place des services SIE, SIP, TTA CAS : les plans vont être envoyés aux chefs de services pour communication de leurs propositions afin d'avancer dans la mise en place fonctionnelle et réelle des personnels. **La CGT rappelle que les personnels doivent être associés à ces plans, ce qui n'est déjà pas le cas dans certains services !** Les espaces doivent être en adéquation avec les organisations de travail.

Sur le service des amendes, un groupe de travail doit être mis en place avec les agent-e-s. Les responsables métiers seront à l'initiative des plans et de l'organisation des espaces de travail.

Archivage : Quelles sont les suites de la réunion du 18 mars au sujet du calendrier et des moyens mis en œuvre ? Comment

sont associés les autres sites concernés par les archives actuelles entreposées à l'actuelle cité ? Le plan d'action départemental d'archivage est en cours et bien avancé. L'état des lieux est terminé. Un travail commun avec les archives départementales a été initié. C'est l'occasion d'un tri et d'une évacuation de ce qui peut être jeté.

Accueil amendes : La CGT pose la question du dialogue social sur la mise en place du nouveau service amendes et des autorités décisionnaires. L'accueil « amendes » doit être réfléchi et concerté et ne doit pas être le fait d'un seul décisionnaire non conscient de la réalité de l'accueil physique spécifique aux amendes. Selon l'ISST, l'accueil physique des amendes doit être envisagé de manière spécifique en termes de sécurité et de protection des agents et des usagers. Il faut envisager la question sous l'angle de la prévention. Question de la médecin du travail sur l'absence d'échanges sur le contenu et la nature du travail engendré pour les agents des services concernés. Un plan n'est pas un reflet du travail réel qui sera exercé. Est évoqué à cette occasion la question de l'acoustique dans un accueil de grand volume. Nous avons demandé à l'ISST s'il pouvait nous communiquer les préconisations qu'il avait faites lors de l'aménagement de l'ancienne trésorerie amendes rue de la Caravelle.

- **Place Occitane Bloc 2 CGF**, point sur les effectifs (pré-positionnement, ateliers collectifs...). Retour sur la visio avec les ergonomes de mi-mars 2024. Des ateliers collectifs ont été annoncés.

- Changement de **marché public sur les badges d'accès** et donc, à terme, tous les badges seront changés.

5 - Budget (dont formations)

La CGT a demandé des précisions sur la dépense de 14 700 euros pour des brises-soleil à St Gaudens. Réponse de la direction : il s'agit de remplacer ceux déjà existant. À la question de savoir par quoi est ce justifié, réponse assez évasive de la direction : dépense à objectiver et attente d'un devis.



La CGT a émis des réserves sur certaines formations liées à la conduite du changement notamment ainsi que sur leur coût.

Proposition du médecin du travail de l'intervention d'une société Kiné prévention pour les agents de la BIL par rapport aux sollicitations physiques de ce service. Accord de principe des OS, en attendant un devis précis.

6 - Questions diverses de la CGT

1) sur le **véhicule de RANGUEIL**, les réparations seront faites. D'ici cinq ans, il n'y aura que des véhicules électriques.

2) **Suivi des femmes enceintes, liaison RH et médecine du travail**

Communication du service RH au médecin du travail. Y a-t-il un suivi mis en place ? Réponse : la visite des femmes enceintes auprès de la médecine du travail est une obligation. Cette année, plus de femmes enceintes en visite. L'octroi des heures d'aménagement horaires n'est plus systématique. Désormais les aménagements horaires ne sont délivrés que sur préconisation du médecin de travail. Dans le 31, les aménagements horaires sont faits. Il y a un guide de suivi RH à destination des médecins du travail. Le médecin de prévention rappelle qu'il faut informer les femmes en âge de procréer. Le suivi se fera seulement au cas par cas, notamment dans les services d'accueil, alors par exemple que les risques chimiques relèvent de préconisations systématiques.

3) Mesures du **radon** sur le secteur de Saint-Gaudens. Il y a des antécédents de mesures, mais minimes. Les agents doivent avoir accès au résultat des mesures. A Revel et Luchon, des mesures ont aussi été faites.

4) Des **dysfonctionnements sur téléphones portables** de marque ALTICE ont été signalés. Beaucoup de téléphones vont être distribués. Récupération des téléphones anciens. Les problèmes sont à signaler sur la BALF Infotel.

5) Les inscriptions sur les **registres hygiène et sécurité** ne sont plus communiquées aux membres de la FS. La direction va regarder. Demande d'extractions régulières des mentions faites avec les réponses apportées.

6) **Alerte attentat** : y a-t-il une programmation globale sur le département ? Non, pas pour l'instant.

7) **Recensement par la FS, initié par la CGT, des travaux par site**. Ce travail a été commencé sur le site du Mirail et va être poursuivi sur les autres sites.

8) Plan de transition énergétique : suppression de l'eau chaude dans les lavabos des toilettes.

9) Validation en instance des éléments fournis lors de la réunion Cité en présence de M. Louton sur les **places de**

parkings nécessaires pour les personnels de l'Ariat en horaires décalés. C'est possible mais pas encore assuré.

10) **intérim du chef de service de la 3ème BDV** – Réponse demain, c'était mardi, hier soir, hier soir toujours pas de réponse. Une réponse sera donnée très rapidement. La direction vient de prendre conscience de l'urgence de la réponse à donner.

11) **Situation des agents du SPF** : le dispositif et le questionnaire mis en place devra être amélioré.

12) **Restaurant ENFIP** : question de la tarification pour les collègues stagiaires de la DRFiP 31 par rapport à l'information sur les subventions. La direction va regarder.



Prochaine réunion le 29 avril 2024

Vos représentant·e·s CGT CSAL en Formation spécialisée

*Stéphane Boy, Nathalie Crozet Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene,
Emmanuelle Planque, Jean-Marc Serval*